



Affaire suivie par

Agnès LELIÈVRE

Déléguée académique à l'action culturelle

daac@ac-normandie.fr

Caen, le 10 juin 2025

Valérie CABUIL

Rectrice de la région académique Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie

Chancelière des universités

à

Mesdames, Messieurs les directeurs
et directrices d'école des établissements
publics du premier degré

S/c de Mesdames, Messieurs les inspectrices
et inspecteurs d'académie, directeurs
et directrices académiques des services
de l'Éducation nationale

Mesdames, Messieurs les directeurs
des établissements privés du premier degré
S/c de Messieurs les directeurs diocésains

Objet : Opération « cet été je lis »

L'école accorde une attention toute particulière à la lecture parce qu'elle est l'une des clés de la réussite scolaire, parce qu'elle contribue à l'ouverture sur le monde, parce qu'elle est source d'épanouissement personnel. Elle constitue l'une des compétences fondamentales et transversales travaillée dans chaque champ disciplinaire et, de façon complémentaire, dans le cadre de dispositifs particuliers (le quart d'heure, les petits champions de la lecture etc.)

Parallèlement, plusieurs études montrent que la place de plus en plus restreinte que les jeunes accordent à la lecture dans leur quotidien, notamment dans le cadre de leurs loisirs, a un impact certain sur leur maîtrise de cette compétence. A la rentrée 2024, les résultats des évaluations nationales montrent que seuls 55% des élèves ont un niveau satisfaisant dans le domaine « comprendre un texte lu seul(e) » en CM2 et à la rentrée en 5ème, 17% des élèves ont un niveau de lecture qui atteint le seuil attendu en fin de CE2 (90 mots/minute).

Face à la place croissante prise par les écrans, on observe que les périodes de vacances ont des impacts sur les performances des élèves et creusent les inégalités. En effet, si au cours de l'année scolaire de CP les écarts de performance se réduisent entre secteurs de scolarisation, pendant les congés d'été, les écarts de performance augmentent, notamment en lecture.

Au regard de ces constats, la ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Elisabeth BORNE, a lancé le 2 juin dernier une grande mobilisation en faveur de la lecture à l'été 2025, intitulée « cet été je lis».

Cette opération repose sur deux piliers :

- Permettre à chaque écolier de partir en vacances avec un ou plusieurs livres ;
- Mobiliser des partenaires pour inciter à la lecture tout au long de l'été.

Afin d'inciter les écoliers à lire cet été, les professeurs des écoles sont invités à prêter avant la fin de l'année scolaire un ou plusieurs livres de la bibliothèque de l'école à l'ensemble des élèves du CP au CM1 qui resteront dans la même école à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, dans le cadre de l'édition 2025 du « Livre de l'été », tous les élèves de CM2 disposeront quant à eux avant la fin de cette année scolaire de L'Odyssée d'Homère adaptée par Murielle SZAC.

Concernant le prêt de livres du CP au CM1, leur nombre et les modalités du prêt sont laissés à l'appréciation pédagogique des enseignants, selon les capacités de prêt de chaque école, le niveau et l'envie des élèves.

Le dispositif devra être présenté aux familles avant la période des vacances d'été pour les encourager à accompagner leur enfant dans la découverte des livres et du plaisir de lire pendant tout l'été. Les livres seront à ramener à l'école à la rentrée scolaire et il conviendra de préciser aux familles qu'elles devront s'assurer du retour des livres empruntés.

Les écoles qui ne bénéficiaient pas de bibliothèques suffisamment pourvues pour permettre un emprunt de livre pour chaque élève pourront solliciter le réseau de lecture public lequel est également fortement mobilisé dans le cadre de ce dispositif pour offrir un accès à un livre pour tous les élèves ou apporter des conseils de lectures adaptées aux goûts et à l'âge des jeunes.

Par ailleurs, le site Edsucol met à disposition des équipes éducatives plusieurs ressources dont une sélection de livres proposés par des professeurs pour chaque tranche d'âge parmi les 100 livres préférés du Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) :

<https://www.education.gouv.fr/cet-ete-je-lis-450312>

Concernant l'accès aux éditions adaptées, les écoles peuvent inscrire, sur justificatif, les élèves porteurs d'une déficience visuelle et/ou d'un trouble cognitif (dys, TDA-H, TSA) sur le site de la médiathèque Valentin Haüy, <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/scolaire>, qui permet de disposer gratuitement de livres en version audio avec voix humaine ou de synthèse, ainsi qu'en braille numérique.

La délégation académique à l'action culturelle ainsi que les IEN EAC pourront également vous accompagner si besoin dans la mise en œuvre du prêt de livre aux élèves et des partenariats avec le réseau de lecture publique.

Ce dispositif fera l'objet d'un bilan académique en début d'année scolaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans le cadre de ce dispositif qui vise à permettre aux élèves de maintenir leurs acquis tout au long de la période estivale, et de développer le plaisir de lire seul ou de façon partagée pour le plus grand bien de tous.

Signé
Valérie CABUIL